

La Poste Suisse SA

Internet: www.post.ch

Siège: Berne

Forme juridique: société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

Conseil d'administration: Urs Schwaller (président), Andreas Schläpfer (vice-président jusqu'à l'AG 2018, le 26.6.2018), Adriano P. Vassalli (vice-président jusqu'à l'AG 2018), Susanne Blank (représentante du personnel jusqu'à l'AG 2018), Michel Gobet (représentant du personnel), Marco Durrer, Philippe Milliet, Myriam Meyer, Nadja Lang, Peter Hug (nommé lors de l'AG 2018), Bernadette Koch (nommée lors de l'AG extraordinaire du 27.11.2018), Ronny Kaufmann (nommé lors de l'AG extraordinaire)

CEO: Susanne Ruoff (démission au 10.6.2018), Ueli Hurni ad int.

Organe de révision externe: KPMG SA, Muri (Berne)

Appréciation des résultats de 2018 en bref

La Poste a *globalement réalisé* les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2018.

L'année dernière, la Poste a réalisé une bonne performance opérationnelle. L'année 2018 a été marquée par l'examen des subventions perçues illicitement par CarPostal. Sur la base de rapports d'enquête externes et d'expertises, diverses mesures en matière de personnel ont été prises. Tous les remboursements ont été effectués.

Le service universel (services postaux et de paiement) a été fourni à des prix équitables et avec la qualité requise. Les objectifs concernant les délais d'acheminement du courrier et des colis ont été dépassés tout comme les prescriptions relatives à l'accessibilité aux prestations du service universel. La satisfaction des clients se maintient au même niveau. Les parts de marché dans le cœur de métier (lettres, colis, trafic de paiement et trafic voyageurs) ont été largement préservées.

Les produits d'exploitation ont reculé à 7691 millions et le bénéfice consolidé à 405 millions. La baisse du résultat est principalement imputable aux baisses des volumes (lettres, activités au guichet) et des produits d'intérêt (placements), ainsi qu'au remboursement des subventions perçues de manière illicite (CarPostal). La valeur de l'entreprise a légèrement baissé. À l'exception de PostFinance et CarPostal, toutes les unités du groupe ont augmenté leurs résultats. Comme en 2017, le dividende versé à la Confédération se monte à 200 millions.

Au sein du groupe, la satisfaction du personnel s'établit à 73 points, comme l'année précédente. La Poste est un employeur socialement responsable ; en proposant différents modèles d'horaire, elle s'engage pour mieux concilier famille et travail et elle soutient également le développement professionnel (plus de 2000 places de formation).

Le cœur de métier de la Poste est sous pression : les volumes de courrier et les recettes sont clairement en baisse, les volumes de colis sont en hausse grâce au commerce électronique mais les marges diminuent. Les produits d'intérêts générés par PostFinance diminuent également. Malgré ces conditions, la Poste est tenue de maintenir sa position sur le marché et d'assurer le service universel par ses propres moyens et avec la qualité requise. Le réseau de points d'accès doit être développé en étroite collaboration avec les communes, les cantons et la population en tenant compte des nouveaux besoins de la clientèle. PostFinance doit veiller à disposer des fonds propres réglementaires nécessaires.

Chiffres-clés	2018	2017 ¹⁾
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF) ²⁾	7691	8064
Bénéfice consolidé (mio CHF)	405	527
Total du bilan (mio CHF)	124 202	127 289
Ratio de fonds propres (%)	5,4	5,2
Effectif (unités de personnel)	41 632	42 316
Taux de couverture technique CP (%) ³⁾	102,0	106,3

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (0 - 100)	73	73
Dividende à la Conf. (mio CHF)	200	200
Lettres adressées (mio d'envois)	1898	2002
Colis en Suisse (mio d'envois)	131	122
Variation des fonds des clients (avoirs moyens ; mia CHF)	2	-1

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) ⁴⁾	236	235
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Les chiffres financiers de 2017 ont été adaptés rétroactivement (ajustements et corrections comptables liés à la comptabilisation du remboursement des indemnités perçues illégalement dans l'unité CarPostal). Les valeurs financières (produit d'exploitation, résultat d'exploitation et bénéfice consolidé) comprennent un effet exceptionnel (nouvelle méthode de mesure de l'engagement pour timbres-poste), qui a été normalisé.

²⁾ Total des produits d'exploitation

³⁾ Valeur provisoire

⁴⁾ Indemnités versées par la Confédération à CarPostal et à l'aide indirecte à la presse (les éditeurs sont les bénéficiaires de cette subvention de 50 millions de francs par an). Valeur de l'année passée adaptée.

A. Réalisation des objectifs en 2018*

1. Orientation stratégique

En 2018 également, la Poste a fourni les services postaux et de paiement relevant du service universel à des prix équitables et avec la qualité requise.

L'année dernière également, la Poste a réussi à atteindre les valeurs cibles de la législation postale. 97,4 % de toutes les lettres en courrier A et 98,9 % de tous les envois en courrier B ont été distribués à temps. Quant aux colis, 97,2 % des colis Priority et 97,7 % des envois Economy ont été acheminés dans les délais.

En 2018, 96,1 % de la population a pu accéder à un office de poste ou à une agence postale en 20 minutes, voire 30 minutes s'il s'agissait de service à domicile. L'accessibilité des services de paiement a été de 98,1 %¹.

L'indice de satisfaction global des clients de la Poste se situe à 83 points (sur un total de 100), soit au même niveau que les années précédentes. La satisfaction de la clientèle commerciale de PostMail, PostLogistics et PostFinance est légèrement meilleure que l'année précédente. RéseauPostal continue d'être le mieux noté par les clients privés.

En comparaison internationale, les prix pratiqués par la Poste pour les lettres et les colis sont plutôt avantageux. Si l'on tient compte de quinze pays comparables, la Poste occupe le cinquième rang pour les lettres et les colis. Une fois le pouvoir d'achat corrigé, elle occupe la première place dans la catégorie des lettres et la troisième dans celle des colis.

Les tendances de ces dernières années continuent de caractériser les marchés de la communication et de la logistique : la baisse des volumes a été de 5,2 % pour les lettres adressées et de 5,1 % pour les envois non adressés. Le volume des journaux distribués par la Poste a également diminué de 3,7 %. L'essor du commerce en ligne s'est traduit par une augmentation de 5,5 % du nombre de colis. La Poste a réussi à largement conserver ses parts de marché dans les secteurs d'activité communication et logistique, services financiers et trafic voyageurs.

La Poste dispose d'un système adéquat de gestion des risques

Le groupe de la Poste dispose d'un système de gestion des risques rigoureux. La direction du groupe et le comité compétent du conseil d'administration traitent régulièrement des risques d'entreprise les plus importants. Compte tenu notamment des conclusions et recommandations du rapport du CDF du 8 mars 2019, le Conseil fédéral attend de la Poste qu'elle continue de tout mettre en œuvre pour développer le système de gestion des risques du groupe et le programme de compliance. D'ici fin 2019, un contrôle externe devra fournir la preuve que ce système de gestion répond aux objectifs du Conseil fédéral.

2. Objectifs financiers

Les produits d'exploitation ont reculé de 373 millions par rapport à l'année précédente. Le résultat d'exploitation (EBIT) se monte à 501 millions (2017 : 718 mio), en baisse de 217 millions par rapport à 2017. Le bénéfice a également reculé de 122 millions. La baisse du résultat est imputable à la diminution des volumes d'envois, au bas niveau des taux d'intérêt, ainsi qu'au remboursement de subventions perçues de manière illicite par CarPostal. L'année dernière, la valeur ajoutée de l'entreprise (résultat d'exploitation après déduction des

coûts de capital) était de -28 millions ; l'objectif du Conseil fédéral de garantir et d'augmenter durablement la valeur de l'entreprise n'a pas été atteint.

À l'exception de CarPostal et de PostFinance, toutes les unités du groupe ont augmenté leur résultat d'exploitation. La transformation du réseau a permis à RéseauPostal d'améliorer son résultat de 65 millions, pour atteindre -94 millions. Le résultat d'exploitation de la Poste est surtout imputable à PostMail (388 mio), PostLogistics (145 mio) et PostFinance (220 mio). Le résultat de PostFinance s'est toutefois détérioré de 329 millions par rapport à l'année précédente, en raison d'un effet exceptionnel en 2017 (vente d'actions) et d'une baisse des produits d'intérêts de 155 millions. Les avoirs moyens de la clientèle ont augmenté de près de 2 milliards. Les augmentations des tarifs annoncées l'automne dernier ont entraîné un transfert dans le domaine des investissements mais également la résiliation de relations avec la clientèle. L'année 2018 a été marquée chez CarPostal par le traitement des subventions perçues illicitement. À l'automne 2018, l'Office fédéral des transports (OFT), la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP) et la Poste ont convenu que celle-ci rembourserait 188,1 millions à la Confédération, aux cantons et aux communes pour les années 2007 à 2018. Pour les années 2004 à 2006, la Poste rembourse 17,2 millions même s'il y a prescription. Sur le plan opérationnel, CarPostal a réussi à poursuivre le développement de ses prestations dans le trafic voyageurs l'année passée. CarPostal a transporté 156 millions de voyageurs en Suisse et le nombre de voyageurs-kilomètres a également augmenté de 10 millions pour s'établir à 912 millions. Les parts de marché dans le trafic régional et dans le trafic local ont été maintenues.

La rentabilité de la Poste reste élevée en comparaison avec les plus grandes entreprises postales européennes. L'actif net de la Poste a augmenté par rapport à l'année précédente (endettement net négatif). PostFinance dépasse les exigences réglementaires en matière de fonds propres pour les banques d'importance systémique. Le conseil d'administration de la Poste propose le versement de 200 millions au titre du bénéfice, ce qui correspond à un dividende de 153,80 francs par action et tient compte de la situation financière de la Poste.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

La Poste pratique une politique du personnel moderne et sociale, offre des conditions d'engagement attrayantes, qui garantissent sa compétitivité, tout en prenant les mesures adéquates afin d'aider les collaborateurs à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les effectifs du groupe ont baissé en 2018 de 684 unités de personnel par rapport à l'année précédente (dont 956 en

¹ Les deux autorités de surveillance que sont la PostCom et l'OFCom vont encore contrôler si ces valeurs sont conformes aux prescriptions de la législation postale.

Suisse) pour s'établir à 41 632 unités. Comme les années précédentes, le recul a surtout concerné PostMail en raison de la baisse des volumes de courrier et des mesures d'optimisation des processus de tri et de distribution, ainsi que RéseauPostal en raison du développement du réseau. Des mesures d'amélioration de l'efficacité ont également entraîné une réduction des effectifs chez PostFinance. En revanche, Swiss Post Solutions, PostLogistics et CarPostal ont augmenté leurs effectifs. Quelque 82 % des effectifs de la Poste travaillent en Suisse.

Par rapport à 2017, le taux de satisfaction du personnel du groupe reste inchangé, à 73 points (sur une échelle de 100). En 2018, la Poste a formé 2001 apprentis (2017 : 2115) dans différents métiers, ce qui représente 5,9 % de l'ensemble des effectifs du groupe en Suisse.

La Poste s'engage pour mieux concilier famille et travail en proposant différents modèles de travail et des contributions financières pour la garde extra-familiale des enfants. De même, la formation et le perfectionnement sont soutenus par des aides financières et des aménagements du temps de travail. En Suisse, presque 50 % de tous les collaborateurs du groupe travaillent à temps partiel (à savoir avec un taux d'occupation inférieur à 90 %).

La Poste mène des négociations en vue de conclure une convention collective de travail valable pour la Poste et les sociétés du groupe Poste en Suisse.

Plus de 85 % de l'ensemble du personnel de la Poste sont engagés dans le cadre d'un contrat de travail relevant de l'une des neuf conventions collectives de travail négociées avec les partenaires sociaux (Syndicom et transfair). Les conventions collectives de travail en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 pour La Poste CH SA, CarPostal SA et PostFinance SA ont été prolongées de deux ans, donc jusqu'au 31 décembre 2020.

La Poste s'engage, en contrepartie d'éventuelles contributions extraordinaires à la caisse de pensions, à faire en sorte que les assurés fournissent une contribution importante au financement de la caisse de pensions.

Fin 2018, la caisse de pensions de la Poste présentait un taux de couverture de 102 %. Au 1^{er} janvier 2018, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 2,25 % à 1,75 % et le taux de conversion à l'âge de 65 ans est passé de 5,35 % à 5,1 %. Les assurés actifs ont reçu une compensation sur le capital d'épargne représentant 75 % de la baisse du taux de conversion. Pour les assurés les plus âgés, le Conseil de fondation a accordé des compensations supplémentaires allant jusqu'à 100 % lors du retrait des prestations de vieillesse sous la forme de rente.

4. Coopérations et prises de participation

Compte tenu de ses possibilités financières et de ses ressources en personnel, la Poste peut conclure des accords de coopération en Suisse et à l'étranger pour autant que ces accords renforcent son activité principale en Suisse ou obéissent

à une autre forme de stratégie industrielle et qu'ils contribuent à réaliser les objectifs stratégiques et à garantir de manière durable la valeur de l'entreprise. Par ailleurs, ces coopérations doivent être gérées de manière professionnelle et tenir suffisamment compte des risques. Aucune participation ne peut être prise à l'étranger dans des sociétés ayant un mandat de service universel.

En 2018, la Poste a dégagé à l'étranger un produit d'exploitation de 1163 millions (dont 91,9 % en Europe), ce qui correspond à 15,1 % du produit d'exploitation du groupe. Comme l'année précédente, le résultat d'exploitation obtenu à l'étranger a été de 82 millions, soit 16,4 % du résultat d'exploitation du groupe. La rentabilité (marge EBIT) à l'étranger, de 7,1 % est pour la première fois supérieure à celle du groupe (6,5 %). Le Conseil fédéral entend suivre cette évolution.

La joint-venture ASENDIA avec la Poste française (activités de courrier et commerciales internationales) a pu augmenter son produit d'exploitation en 2018 grâce à des prises de participation, mais son résultat d'exploitation a baissé.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a confirmé dans un rapport du 4 mars 2019 que les comptes consolidés de La Poste Suisse SA pour l'exercice 2018 donnaient une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) et la loi suisse. Il recommande l'approbation des comptes annuels consolidés de 2018.

C. Propositions à l'assemblée générale

L'exercice des droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération est assumé conjointement par le DETEC et le DFF (ou par un représentant désigné par eux).

L'assemblée générale ordinaire de La Poste Suisse SA a lieu le 16 avril 2019 à Berne. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale :

1. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels de La Poste Suisse SA, ainsi que les comptes consolidés pour l'exercice 2018, et de prendre connaissance du rapport du 4 mars 2019 de l'organe de révision ;
2. d'utiliser le bénéfice disponible de la manière suivante :

Bénéfice reporté	CHF 567 189 629
Bénéfice de l'exercice 2018	CHF 83 574 289
Prélèvement sur les réserves libres	<u>CHF 0</u>
Bénéfice disponible au bilan	CHF 650 763 918
Dividende brut	<u>CHF 200 000 000</u>
Report sur l'exercice suivant	<u>CHF 450 763 918</u>
3. de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018, à l'exception des incidents

liés aux subventions perçues par les sociétés de CarPostal ;

4. concernant la réélection du président et des membres du conseil d'administration
 - de réélire pour une période de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2021, le président actuel Urs Schwaller,
 - de réélire pour une période de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2021, les membres suivants : Philippe Milliet, Michel Gobet, Nadja Lang, Peter Hug, Bernadette Koch et Ronny Kaufmann,
 - de prendre note que Marco Durrer et Myriam Meyer ne sont pas candidats à la réélection.
5. d'élire Ernst & Young AG, à Berne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2019.
6. d'approuver les valeurs maximales concernant le montant global des honoraires du conseil d'administration (y c. président CA), soit 1 062 200 francs, du président du conseil d'administration, soit 253 500 francs, et de la rémunération versée aux membres de la direction du groupe (y c. directeur du groupe), soit 5 969 882 francs pour l'exercice 2020.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a chargé le 22 mars 2019 le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de La Poste Suisse SA.